

# PRÊTS DE RELANCE DE L'ADIE POUR LES ENTREPRENEURS EN ACTIVITÉ : LE FINANCEMENT POUR FAIRE FACE AUX MESURES DE CONFINEMENT

VOTRE ACTIVITÉ EST IMPACTÉE PAR LES MESURES DE CONFINEMENT PRISES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 ? L'ADIE PEUT VOUS SOUTENIR AFIN DE FAIRE FACE À CETTE SITUATION.

## QU'EST-CE QUE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE RELANCE PROPOSÉE PAR L'ADIE ?

- Un financement jusqu'à 10 000 € composé d'un microcrédit pouvant être associé à un prêt d'honneur à 0%.
- Ces conditions sont valables durant 3 mois après la sortie du confinement.

|   | Microcrédit  | Prêt d'honneur <sup>(1)</sup>     |
|---|--|-----------------------------------|
| Montant minimum                           | 300 €  | 300 €                             |
| Montant maximum                           | 5 000 €<br>(6 000 € en Outre-Mer)                                    | 5 000 €<br>(6 000 € en Outre-Mer) |
| Taux d'intérêt                            | 3 %  | 0 %                               |
| Contribution de solidarité <sup>(2)</sup> | 5 %  | 5 %                               |
| Durée maximale (avec différé)             | 36 mois  | 48 mois                           |
| Différé maximum                           | 3 mois   | 24 mois                           |
| Mode de garantie                          | Une caution ou un dépôt de garantie pourra être demandé pour ce prêt | Pas de garantie nécessaire        |

(1) L'accès à ce produit dépend des ressources effectivement disponibles dans les différentes régions.

(2) Option liberté : contribution de solidarité à 8 %, taux d'intérêt à 0 % (pour les personnes qui souhaitent emprunter sans taux d'intérêt)

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Votre projet n'est pas financé par les banques.
- Financement de tout type de besoins pour son activité, peu importe le statut juridique.

Exemple : Marion a besoin de 3 000 € pour relancer son activité. Son conseiller Adie lui propose un prêt d'honneur à 0 % de 1500€ et un microcrédit à un taux de 3%.

| Montant des prêts        | Durée                                 | Mensualité             | Montant à rembourser |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|
| 1500 € de microcrédit    | 24 mois                               | 64,47 € <sup>(1)</sup> | 1622,32 €            |
| 1500 € de prêt d'honneur | 48 mois<br>avec un différé de 24 mois | 62,50 € <sup>(2)</sup> | 1575 €               |

Conditions de prêt au 20 avril 2020 :

(1) Coût mensuel du crédit de 5,10 € inclus pour un coût total du financement de 122,32 € - TEG 8,03 %

(2) Coût mensuel du crédit de 3,13 € inclus pour un coût total du financement de 75,00 € (lié à la contribution de solidarité) - TEG 1,69 %

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT

### PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 969 328 110

pour être mis en contact avec l'agence Adie la plus proche de chez vous.

### PAR INTERNET

[www.adie.org](http://www.adie.org)

C'est tout simple et plus rapide, pensez-y !

## PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité
- Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
- .....
- .....

## L'ADIE EN QUELQUES MOTS

L'Adie, association reconnue d'utilité publique, regroupe 1800 salariés et bénévoles dans près de 500 points d'accueil partout en France et dans les outre-mers.

94 % des créateurs financés par l'Adie sont satisfaits de ses services



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 969 328 110

Du lundi au vendredi, 8h-18h (appel non surtaxé)